



CONSEIL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES -
QUESTIONS COMMERCIALES
Mardi 15 décembre 2015, Nairobi

Le Conseil se réunira à 10 heures, heure locale, en marge de la dixième **conférence ministérielle de l'OMC**. Il adoptera des conclusions qui serviront de référence pour la position de l'UE au cours de la conférence qui doit se tenir du 15 au 18 décembre 2015.

D'autres sessions du Conseil et réunions du Comité de la politique commerciale pourraient être convoquées sur place, en fonction de l'évolution de la situation. Le Conseil se réunira pour approuver les textes de négociation de l'OMC au nom de l'UE et, lors de la clôture de la conférence, pour en évaluer les résultats.

Le Conseil doit aussi prendre une décision, sans rapport avec la conférence de Nairobi, sur la déclassification du mandat de négociation en vue d'un accord économique et commercial global avec le **Canada**.

* * *

1 La présente note a été élaborée sous la responsabilité du service de presse.

Conférence ministérielle de l'OMC

Le Conseil, durant sa séance d'ouverture, devrait approuver une première série de conclusions établissant la position de l'UE pour la dixième conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce.

La conférence se déroulera à Nairobi, du 15 au 18 décembre 2015. Des décisions devraient être prises sur des questions découlant du programme de Doha pour le développement (PDD) de l'OMC, même si elles ne porteront pas sur les éléments centraux qui permettraient de conclure le PDD. Des discussions ont également eu lieu sur la forme que prendront les négociations après Nairobi. L'UE a toujours pour objectif de renforcer le système commercial multilatéral et de rappeler qu'elle est résolument attachée à l'OMC.

Le Conseil devrait plaider pour que la conférence débouche sur des résultats concrets, équilibrés et substantiels. Il invitera tous les membres de l'OMC à se concentrer sur les objectifs dont il est réaliste de croire qu'ils peuvent être atteints. Il est important de parvenir à un accord à Nairobi afin de favoriser la confiance à l'égard du système commercial multilatéral.

Pour l'UE, un tel accord devrait viser à:

- poursuivre les négociations sur les questions non réglées dans le cadre du PDD;
- envisager d'ajouter de nouveaux éléments dans le programme de négociation de l'OMC.

Vers la fin de la conférence ministérielle, le Conseil devrait approuver une deuxième série de conclusions évaluant l'ensemble des résultats.

Une fois que le résultat sera connu, le Conseil devrait adopter une décision établissant la position de l'UE en ce qui concerne la concurrence à l'exportation, la transparence et les questions liées au développement.

Les négociations relatives au PDD ont démarré en 2011 lors de la quatrième conférence ministérielle, qui s'est tenue à Doha. Elles visent à faciliter le commerce mondial en réduisant les entraves aux échanges, en révisant les règles commerciales et en améliorant les débouchés commerciaux des pays en développement. Après la rupture des négociations en 2008, plusieurs tentatives ont été faites pour les relancer. À la suite du blocage constaté en 2011, les ministres ont dû admettre, lors d'une conférence ministérielle qui s'est tenue à Genève en décembre 2011, que le cycle de Doha se trouvait dans l'impasse. Il a toutefois été convenu de poursuivre les efforts dans les domaines dans lesquels des progrès étaient susceptibles d'être réalisés, et les négociations se sont poursuivies. Celles-ci ont abouti à un accord sur la facilitation des échanges, intervenu lors de la neuvième conférence ministérielle, qui s'est tenue à Bali en décembre 2013.

Dans la période précédant la conférence de Nairobi, l'UE a joué un rôle de premier plan dans les efforts consentis pour aboutir à un résultat global sur les principaux éléments du PDD. Cet objectif n'a finalement pas pu être atteint. L'UE n'en demeure pas moins déterminée à obtenir un résultat positif sur les questions liées au développement et sur la transparence au sein de l'OMC, et elle renouvellera son soutien à l'accession à l'OMC des pays les moins avancés (PMA).

Les questions suivantes pourraient faire partie du résultat de Nairobi:

- questions liées au développement, l'accent étant mis sur les PMA: des progrès ont été réalisés dans trois des quatre thèmes recensés lors de la neuvième conférence ministérielle de l'OMC, tenue à Bali en 2013, à savoir la dérogation relative aux services, les règles d'origine préférentielles et le coton;
- concurrence à l'exportation dans le secteur agricole: il est prévu de mettre en place des disciplines renforcées pour tous les types de soutiens à l'exportation en faveur des agriculteurs, à savoir les subventions à l'exportation, les financements à l'exportation sous forme de crédits, les programmes de garantie ou d'assurance, les entreprises commerciales d'État et l'aide alimentaire internationale. L'UE a présenté une proposition conjointe avec le Brésil, l'Argentine, la Nouvelle-Zélande, le Paraguay, le Pérou et le Venezuela;
- règles concernant l'amélioration de la transparence en matière d'antidumping, de subventions, de subventions à la pêche et d'accords commerciaux régionaux, ainsi que de réglementation intérieure dans le secteur des services.

Par ailleurs, deux accords feront aussi l'objet de discussions sur une base "plurilatérale", c'est-à-dire entre certains membres de l'OMC mais pas tous. Il pourrait en résulter:

- la conclusion des négociations sur la révision de l'accord sur les technologies de l'information;
- de nouveaux progrès en ce qui concerne la liste des produits qui devraient relever d'un accord sur les biens environnementaux.

Ces accords pourraient former la base de futurs accords multilatéraux.

Le 3 novembre 2015, le directeur général de l'OMC, Roberto Azevêdo, a fixé les grandes lignes d'un processus devant mener à une déclaration ministérielle pour la conférence. Celle-ci décrirait:

- les réalisations dans le cadre de l'OMC, dans le contexte du vingtième anniversaire de l'organisation;
- les résultats de la conférence, comprenant à la fois les travaux et décisions ordinaires du Conseil général de l'OMC et le "paquet de Nairobi" sur le PDD;
- les travaux futurs de l'OMC (l'après-Nairobi).

Des projets de textes pour la déclaration ont été présentés le 27 novembre.

Pour ce qui concerne l'UE, le Conseil s'est aussi penché, le 27 novembre, sur la préparation de la conférence de Nairobi. Les États membres ont apporté leur soutien à la Commission quant aux éléments qui seraient acceptables en tant que compromis d'ensemble et aux travaux de l'après-Nairobi. Ils se sont vivement félicités de l'élaboration de la proposition conjointe sur la concurrence à l'exportation.

Négociations commerciales entre l'UE et le Canada

Le Conseil devrait décider, sans débat, de déclassifier les directives de négociations en vue d'un accord économique et commercial global avec le Canada.
